

## DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-347-424 du 27/03/06

### INTERIM DE FONCTIONS

Destinataires : Tous publics

Affaire suivie par : Mme GALZY

Tel : 04 42 91 72 41 - Fax : 04 42 91 70 06

e-mail : [ce.dipa@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipa@ac-aix-marseille.fr)

### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- **VU** le décret n° 62-35 du 16 janvier 1962 modifié autorisant notamment les Recteurs à déléguer leur signature ;
- **VU** l'arrêté du 26 avril 1995 portant missions des secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et des conseillers d'administration scolaire et universitaire assurant la direction des services des inspections académiques ;
- **VU** l'arrêté rectoral du 19 juillet 2004 portant délégation de signature à Monsieur Daniel Berlion, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence.

- A R R E T E -

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bernard Combe, Secrétaire Général de l'Inspection Académique des Alpes de Haute Provence, est chargé de la direction des services dans le département des Alpes de Haute Provence à compter du 13 mars 2006 et pendant la durée de l'absence de Monsieur Daniel Berlion.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Académique de l'Académie d'Aix-Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 mars 2006

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*